

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-299/SG/IMA portant autorisation de loterie au profit des Œuvres Sociales de la 13° DB.LE. (Camerone)

n° 74-299/SG/IMA

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

18 février 1974

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro

10 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Monsieur le Colonel Petre, commandant la 13e DBLE, est autorisé à organiser une tombola de DIX MILLE (10 000) billets de deux cents francs (200) l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres de la 13e DBLE. Art. 2.— Le tirage aura lieu le samedi 4 mai 1974 à 17 h. à Gabode, Djibouti. Art. 3. — Le contrôle de la loterie Sera assuré par une commission Comprenant : — Le chef du service des Affaires administratives ou son remplaçant président. — Le trésorier-payeur général du Territoire ou son remplaçant : membre. — Le Colonel Petre ou son remplaçant : membte. Art. 4,— Monsieur le Colonel Petre est tenu de se conformer strictement aux dispositions contenues dans là délibération n° 500/6e L du 10 juin 1968 portant réglementation des loteries.